



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

fixant la composition de la chambre de commerce et d'industrie du Gers

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code du commerce, et notamment les articles L713-11 à 13 sur le nombre de siège à la CCIR de région et dans les CCI territoriales en fonction de leur poids économique et les articles R 711- 47 et R 713-66, 67 et 71 et A 713-26 à 29 du code du commerce définissant l'étude économique de pondération et ses modalités de mise en œuvre,

Vu l'étude de pondération économique adoptée le 25 mars 2021 par la chambre de commerce et d'industrie de région Occitanie,

Vu la délibération de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie du Gers du 29 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories,

Sur proposition du Secrétaire général pour les Affaires régionales.

ARRETE

ARTICLE 1er : Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie du Gers à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à **28** (vingt huit).

ARTICLE 2 : La répartition des sièges de la chambre de commerce et d'industrie du Gard à pourvoir entre les catégories est établie conformément au tableau ci- dessous :

Catégories	Nombre de sièges
INDUSTRIE	9
COMMERCE	9
SERVICES	10

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral du 08 avril 2016 relatif à la composition et à la répartition des sièges de la chambre de commerce et d'industrie du Gers est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie et dont ampliation sera adressée au préfet du Gers, au président de la CCI du Gers, à la Direction générale des entreprises – DGE elections-cci.dge@finances.gouv.fr et au président de CCI France.

Fait à Toulouse, le

12 AVR. 2021

Etienne GUYOT

